

Gilbert Rist
27, chemin des Crêts
1218 Grand Saconnex

Genève, le 20 janvier 1976.

en	GR					a/a
Datum	22.1					
Visé						
EPD	22 JAN. 1976					
Ref.	e. 7/4, 11,					

Messieurs Pierre Micheli
Dietrich Schindler
Commission fédérale pour l'ONU
Département politique fédéral
Palais fédéral
3000 Berne

Messieurs,

Les divers textes que vous nous avez fait parvenir en date du 6 janvier m'ont causé une profonde surprise. Comme vous souhaitez recevoir avant le 23 janvier les réactions des membres de la Commission à la procédure que vous préconisez, je tiens à vous faire part du malaise grandissant que j'éprouve face à la manière dont notre Commission s'efforce de "terminer", depuis plus d'une année, ses travaux.

1. Dans votre lettre du 21 octobre 1975, vous signaliez que "le Conseil fédéral ne s'attendait pas à recevoir un rapport dont les conclusions feraient l'objet d'un consensus, mais souhaitait éviter que sa transmission ne soit une source de controverse." Il me semble que, notamment à la suite du rapport préparé par M. Umbricht et contresigné par onze autres membres, nous sommes arrivés au point où cette controverse ne peut manquer d'éclater. Si tel est le cas, le vœu du Conseil fédéral ne serait pas exaucé.

2. Il était prévu également que les membres de la Commission aient la possibilité de rédiger sous forme de note "les considérations auxquelles ils attachent de l'importance" et, de l'avis du bureau, ce texte devait se présenter comme "un commentaire ou un complément succinct, et non comme une réfutation de certaines thèses contenues dans le rapport". Avec quelques membres de la Commission, j'ai usé de ce droit, en attirant l'attention du Conseil fédéral sur deux perspectives possibles de lecture du rapport. Il s'agissait là de simples remarques, auxquelles j'attache certes de l'importance, mais qui ne modifiaient en rien le rapport tel qu'il avait été approuvé par la majorité de la Commission. En revanche, la situation créée par le "rapport séparé" présenté par douze commissionnaires me paraît fausser totalement le travail que nous avons cherché à faire pendant deux ans, même si l'auteur prétend que "dabei geht es in diesem Bericht (sic) in keiner Weise um eine grundsätzliche Opposition gegen den UNO-Beitritt". En effet, même s'il ne s'agit pas d'une opposition "fondamentale", il s'agit toutefois de réserves si considérables qu'elles contredisent fondamentalement l'esprit du rapport approuvé par la Commission. En annexant ce "rapport" à celui de la Commission on ne ferait à mon avis que brouiller les cartes et la Commission aurait, dans ces conditions, failli à son mandat dont l'un des points précisait qu'il devait permettre au Conseil fédéral de se déterminer par rapport à une éventuelle entrée à l'ONU.

Tout en étant conscient du fait que le Conseil fédéral désire recevoir le rapport de la Commission dans les plus brefs délais, j'estime qu'au vu du "rapport" que vous nous avez fait parvenir, les conditions dans lesquelles nous pourrions croire que nous sommes arrivés au terme de nos travaux ne sont pas remplies. Je tiens donc à vous signaler mon désaccord avec la procédure que vous avez suggérée dans votre lettre du 6 janvier, et vous demande de bien vouloir songer à convoquer - hélas !- une nouvelle séance de la Commission au cours de laquelle nous devrions décider soit de renoncer à poursuivre nos travaux (proposition Wasescha et Luschinger) soit de les poursuivre jusqu'à ce que nous soyons en mesure de fournir un seul rapport qui recueille l'assentiment général et qui ne soit pas "complété" par des réserves dont la très grande partie sont déjà consignées dans le rapport du 20 août.

En regrettant sincèrement de faire ainsi une proposition qui signifie pour vous un important surcroît de travail, je vous prie de croire, Messieurs, à l'expression de ma haute considération.



Gilbert Rist